

- ▶ Des établissements privés hors contrat
- ▶ Des candidats individuels ou relevant de l'enseignement à distance

Toulouse, le 09/03/2022

Extrait de circulaire interacadémique d'organisation

Brevet de Technicien Supérieur

AERONAUTIQUE

Session 2022

Direction des Examens et Concours
Bureau DEC 5

Affaire suivie par :
Elsa VACHEYROUX (Gestionnaire)
Tél. 05.36.25.72.07
Jordi LLORENS (Chef de bureau)
Tél : 05.36.25.71.07
Mél : dec5@ac-toulouse.fr

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise le 21 janvier 2022 par l'académie de Lille

Objet : organisation de l'examen pour les académies de Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Grenoble et Bordeaux.

Nombre de candidats inscrits : 205

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES		
Dates	Horaires	Epreuves
Lundi 16 mai 2022	14h00 à 16h00	E31 – MATHEMATIQUES
Mardi 17 mai 2022	14h00 à 18h00*	E1 – CULTURE GENERALE ET EXPRESSION
Mercredi 18 mai 2022	08h00 à 10h00	E32 – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES
lundi 23 mai 2022	08h00 à 14h00	E41 – ETUDE DE MODIFICATIONS PLURI TECHNOLOGIQUES
Mardi 24 mai 2022	08h00 à 14h00	E42 – ETUDE DE PROCESSUS D'ASSEMBLAGE OU DE MAINTENANCE D'AERONEFS

*2 heures de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la deuxième heure de composition)

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

Dates	Horaires	Epreuves
Du 4 au 8 Avril 2022	Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (40 min) + EF2 (20 min)	E61 – SUIVI DE LA PRODUCTION EN MILIEU PROFESSIONNEL + EF2 – ENGAGEMENT ETUDIANT
Jeudi 19 mai 2022	Epreuves pratiques 08h00 à 10h00	E33 – TP DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES (<i>Pour les candidats non soumis au CCF</i>)
Du 30 mai au 3 juin 2022	Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (45 min)	E62 – MAINTIEN DE NAVIGABILITE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE REALISEE EN ENTREPRISE
Le 7 et 8 juin 2022	Epreuves pratiques 08h00 à 12h00	E5 – CONTROLE ET ESSAIS (<i>Pour les candidats non soumis au CCF</i>)
Pour l'académie de Toulouse : Du 19 au 21 avril 2022 <i>Pour les autres académies pilotées, les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues sont déterminées par chaque académie, pour ses candidats</i>	Compréhension de l'oral (30 min sans préparation) Expression orale en continu et en interaction (15 min) Préparation (30 minutes)	E2 – ANGLAIS (<i>Pour les candidats non soumis au CCF</i>)
Pour l'académie de Toulouse : Du 19 au 21 avril 2022 <i>Pour les autres académies pilotées, les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues sont déterminées par chaque académie, pour ses candidats</i>	Préparation écrite en loge (20min) Entretien (20 min)	EF1 – LANGUE VIVANTE FACULTATIVE

ATTENTION : Les notes seront saisies dans chaque centre à l'issue de toutes les épreuves orales.

REMISE DES DOSSIERS

Vendredi 18 Mars 2022 avant 16h DATE IMPERATIVE	EPREUVE E61 : SUIVI DE PRODUCTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL Le planning de passage par jury sera déposé au format PDF sur le domaine « Interacadémique SUD BTS AERO » sur la plateforme TRIBU avant le 18 MARS 2022	Dépôt en deux exemplaires papiers sur chaque centre d'examen au bureau du DDFPT ou au secrétariat de direction. + Dépôt d'une version numérique au format PDF sur le domaine « Interacadémique SUD BTS AERO » sur le logiciel TRIBU.
Avant le vendredi 13 Mai 2022 DATE IMPERATIVE	EPREUVE E62 : MAINTIEN DE NAVIGABILITE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE REALISEE EN ENTREPRISE Le planning de passage par jury sera déposé au format PDF sur le domaine « Interacadémique SUD BTS AERO » sur la plateforme TRIBU avant le 13 MAI 2022	

CORRECTION DES EPREUVES ECRITES *

Du 22 au 24 juin 2022	à partir de 09h00	Lycée Saint-Exupéry – BLAGNAC
-----------------------	-------------------	-------------------------------

* Correction non dématérialisée

** Corrections dématérialisées (E1 et E31) : du 1^{er} juin au 15 juin 2022

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES

Vendredi 10 juin 2022	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique.	Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC
-----------------------	--	-------------------------------

PUBLICATION DES RESULTATS

Lundi 4 juillet 2022	A partir de 18h	sur le site http://www.ac-toulouse.fr rubrique résultats Cyclades
----------------------	-----------------	--

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS

OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS)
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace cyclades des établissements	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Envoi du matériel centre	Etiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves	A partir du 11 avril (une communication sera effectuée ultérieurement)

1. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

1.1. EPREUVES ECRITES

► Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :

CENTRES D'ECRITS ET NOMBRE DE CANDIDATS AUX EPREUVES ECRITES		ORIGINE DES CANDIDATS
Dpt 13	Lycée Mendès France – VITROLLES 57 candidats	Lycée Mendès France - VITROLLES (22 cdt) CFAI Provence ISTRES (16 cdt) GRETA CFA Provence AIX (8 cdt) GRETA Alpes Provence (10 cdt) Individuel 13 (1 cdt)
Dpt 30	Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes 44 candidats	LPO Emmanuel d'Alzon – Nîmes (32 cdt) CFA Emmanuel d'Alzon – Nîmes (11 cdt) Individuel du 11 (1 cdt)
Dpt 31	Lycée Saint-Exupéry – BLAGNAC 72 candidats	Lycée Saint-Exupéry – BLAGNAC (27 cdt) CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle (44 cdt) Individuel 31 (1 cdt)
Dpt 33	Lycée Flora Tristan – CAMBLANES ET MEYNAC 20 candidats	Lycée Flora Tristan – CAMBLANES ET MEYNAC (12 cdt) CFAI Aquitaine – BRUGES (8 cdt)
Dpt 38	Lycée Grésivaudan de Meylan – MEYLAN 12 candidats	Lycée Grésivaudan de Meylan – MEYLAN (12 cdt)

► Les convocations des candidats seront établies par mes services.

► Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

► **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électroniques) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.

► Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

Le matériel du candidat : Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020 et applicable à la session 2022.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera jointe aux convocations des candidats.

1.2. EPREUVE ORALE E61 : SUIVI DE PRODUCTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL + EF2 – ENGAGEMENT ETUDIANT

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E61	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS
Lycée Mendès France – VITROLLES Total : 57 candidats	Lycée Mendès France VITROLLES (22 cdts) + CFAI Provence ISTRES (16 cdts) + GRETA CFA Provence AIX (8 cdts) + GRETA Alpes Provence (10 cdts) + 1 indiv du 13	Du 4 au 7 Avril 2022
Lycée Saint-Exupéry BLAGNAC Total : 72 candidats <u>Dont 8 candidats inscrits EF2</u>	Lycée Saint-Exupéry BLAGNAC (27 cdts) + CFAI Midi Pyrénées-Beauzelle (44 cdts) Dont 8 candidats EF2 + 1 indiv du 31	Du 4 au 8 Avril 2022
Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC (Sur le site Aérocampus) Total : 20 candidats	Lycée Flora Tristan CAMBLANES ET MEYNAC (12 cdts) + CFAI Aquitaine BRUGES (8 cdts)	Du 4 au 7 Avril 2022
Lycée Grésivaudan de Meylan Total : 12 candidats <u>Dont 2 candidats inscrits EF2</u>	Lycée Grésivaudan de Meylan - MEYLAN (12 cdts) Dont 2 candidats EF2	Du 4 au 6 Avril 2022
Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes Total : 43 candidats <u>Dont 3 candidats inscrits EF2</u>	LPO Emmanuel d'Alzon – Nîmes (32 cdts) Dont 3 candidats EF2 + CFA Emmanuel d'Alzon – Nîmes (11 cdts)	Du 4 au 8 Avril 2022
Lycée Mendès France – VITROLLES Total : 56 candidats	Lycée Mendès France VITROLLES (21 cdts) + CFAI Provence ISTRES (16 cdts) + GRETA CFA Provence AIX (8 cdts) + GRETA Alpes Provence (10 cdts) + Indiv du 13 (1 cdt)	Du 30 mai au 02 juin 2022
Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC Total : 72 candidats	Lycée St Exupéry- BLAGNAC (27 cdts) + CFAI Midi Pyrénées-Beauzelle (44 cdts) + Indiv du 31 (1 cdt)	Du 30 mai au 03 juin 2022)

EPREUVE ORALE E62 : MAINTIEN DE NAVIGABILITE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE REALISEE EN ENTREPRISE

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E62	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS
Lycée Mendès France – VITROLLES Total : 56 candidats	Lycée Mendès France -VITROLLES (21 cdt) + CFAI Provence-ISTRES (16 cdt) + GRETA CFA Provence AIX (8 cdt) + GRETA Alpes Provence (10 cdt) + Indiv du 13 (1 cdt)	<p style="text-align: center;">Du 30 mai au 02 juin 2022</p>
Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC Total : 72 candidats	Lycée St Exupéry- BLAGNAC (27 cdt) + CFAI Midi Pyrénées-Beauzelle (44 cdt) + Indiv du 31 (1 cdt)	<p style="text-align: center;">Du 30 mai au 03 juin 2022</p>
Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC (Sur le site Aérocampus Latresne) Total : 20 candidats	Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC (12 cdt) + CFAI Aquitaine – BRUGES (8 cdt)	<p style="text-align: center;">Du 30 mai au 31 mai 2022 (Flora Tristan)</p> <p style="text-align: center;">Du 31 mai au 02 juin 2022 (CFAI Aquitaine)</p>
Lycée Grésivaudan de Meylan Total : 12 candidats	Lycée Grésivaudan de Meylan - MEYLAN (12 cdt)	<p style="text-align: center;">Du 30 mai au 01 juin 2022</p>
Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes Total : 43 candidats	LPO Emmanuel d'Alzon – Nîmes (32 cdt) + CFA Emmanuel d'Alzon – Nîmes (11 cdt)	<p style="text-align: center;">Du 30 mai au 03 juin 2022</p>

EPREUVE ORALE E33 : TP DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES (Pour les candidats non soumis au CCF)

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E33	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS
Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC Total : 1 candidat	Indiv du 31 (1 cdt)	Jeudi 19 mai 2022 Epreuves pratiques d'une durée de 2h
Lycée Pierre Mendès France – Vitrolles Total : 10 candidats	GRETA Alpes Provence (10 cdt)	Jeudi 19 mai 2022 Epreuves pratiques d'une durée de 2h

EPREUVE ORALE E5 : CONTROLE ET ESSAIS (Pour les candidats non soumis au CCF)

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E5	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS
Lycée Mendès France – VITROLLES Total : 10 candidats	GRETA Alpes Provence (10 cdt)	Le 7 et 8 juin 2022 matin Epreuves ponctuelles de 4h00 pour les candidats des établissements non habilités à pratiquer le CCF
Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC Total : 1 Indiv du 31	Indiv du 31 (1 cdt)	Le 7 juin 2022 Epreuves ponctuelles de 4h00 pour les candidats des établissements non habilités à pratiquer le CCF

1.3. CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'EPREUVE E2 : LANGUE VIVANTE ETRANGERE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite : cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes constituée de deux parties :

1^{ère} partie : compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation ;

2^{nde} partie : expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

En application de la note du Ministère de l'Enseignement Supérieur (DGESIP n°2012-0323 du 12 septembre 2012), l'épreuve ponctuelle de LV1 sera organisée par chacune des académies d'origine des candidats. Chaque académie pilotée détermine l'organisation retenue pour ses candidats (date, lieu, heure).

Cette information est communiquée à l'académie de Toulouse, qui édite les convocations des candidats et adresse les bordereaux de notation aux centres d'examen.

Les convocations des examinateurs sont de la responsabilité de l'académie d'origine.

1.4. EPREUVE FACULTATIVE ENGAGEMENT ETUDIANT (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté. Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe I de la circulaire inter-académique) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E61.

2. CERTIFICATION EN ANGLAIS

La certification obligatoire en Anglais, instaurée au BTS par le décret n°2020-398 du 3 avril 2020 ; **est reportée à la session 2023** pour tous les candidats, sur décision du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

3. LIVRETS SCOLAIRES

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services.

Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr**.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins **au centre de délibération** au plus tard **le vendredi 10 juin 2022**. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf. article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »).

A l'issue des délibérations, le centre retournera les livrets scolaires à la DEC5, **classés par établissement** en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires des candidats de l'enseignement à distance seront inclus à cet envoi.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant.

Les résultats seront publiés le lundi 04 juillet 2022 à partir de 18h00

La liste des admis pourra être consultée sur le site : www.ac-toulouse.fr (rubrique résultats Cyclades)

4. RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront disponibles sur l'espace Cyclades des candidats dès le lendemain de la publication des résultats.

Tout changement d'adresse devra être indiqué dans les plus brefs délais ou signalé au service des examens.

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements à partir de la fin du mois de septembre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

5. ARCHIVAGE

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions de la circulaire rectorale du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archive du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le Recteur et par délégation
Pour le Secrétaire général empêché
La Directrice des examens et concours



Christine PELATAN